

<b>ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux Schwanengasse 12 3011 Berne</b>		
	<b>CT ASMP Décision</b>	

N°	8/2
----	-----

Date

Date

- Question transmise à la CT ASMP : 09.08.04

- Décision de la CT ASMP : 11.01.05

- Mise en consultation nécessaire :

oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

- Fin de la consultation CT ASMP :

- Examen de la décision 18.01.06 06.07.06/16.03.2023

- Distribution selon liste : 20.07.2006/16.03.2023  
(comité, BT, CT, superviseur)

D'autres éclaircissements sont-ils nécessaires ?

Question	Qui	Date
<b>Granulats pierreux</b>  Réduction de la fréquence des essais		
<b>Décision</b>  En vertu du point H.5.3 de la norme EN 12620:2002 Remarque 4 (paragraphes correspondants dans les autres normes) : Sous certaines conditions, les fréquences d'essais ressortant des tableaux H.1, H.2 et H.3 pourront être réduites. De telles conditions peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) installations de production hautement automatisées</li> <li>b) expérience à long terme avec une grande régularité de certaines caractéristiques</li> <li>c) gisements de très grande homogénéité</li> <li>d) exploitation d'un système de gestion de la qualité comportant des essais additionnels afin de surveiller et gérer le processus de production.</li> </ul> L'ASMP soutient les déclarations de la recommandation de réduction de la fréquence des essais de la VSS (cf. Remarque) concernant le contrôle de la production en usine et recommande son application.  → Les motifs de réduction de la fréquence des essais doivent être consignés par écrit dans la documentation des CPU. Il sera également arrêté de quelle manière procéder si des écarts sont constatés (→ mesures correctrices).  Lors de l'inspection, l'usine présente une justification documentée dans le manuel CPU (ou dans les sous-documents correspondants).		
<b>Remarque</b>  La VSS a publié dans sa revue « Route et trafic » 10/2022 un <b>article sur la « réduction de la fréquence des essais concernant le contrôle de la production en usine »</b> .		

Décision en séance de la CT du 11.01.05 / révisée le 18.01.06/06.07.06/16.03.2023